

**Conseil d'établissement
Séance du 8 mars 2022**

Délibération n°10

**Portant approbation de la charte sur l'usage des enquêtes
sur les formations et les enseignements auprès des étudiants**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et, notamment, l'article 15 ;

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts, notamment l'article 17 relatif aux compétences du conseil d'établissement ;

Vu la délibération n°3 du conseil d'établissement du 25 janvier 2022 portant approbation du questionnaire d'enquête des formations et des enseignements par les étudiants ;

Considérant que l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants fait partie des processus d'amélioration des formations que les établissements ont l'obligation de mettre en œuvre selon la réglementation susvisée, pour l'ensemble des formations conduisant à un diplôme national,

Considérant que, dans ce cadre, l'établissement doit se doter des outils et des procédures permettant ces évaluations par les étudiants,

Considérant qu'un questionnaire d'enquête sur les formations et les enseignements auprès des étudiants a été élaboré pour concourir à la mise en œuvre de cette évaluation et qu'il a été approuvé par délibération du conseil d'établissement en date du 25 janvier 2022,

Considérant que l'usage et les résultats de ces enquêtes devaient être encadrés par une charte,

Considérant que la charte permettra de mener, au cours de l'année universitaire 2022-2023, une expérimentation auprès des étudiants de 2^e année de licence générale,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 10
Membres absents et non représentés : 21

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1
Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve la charte sur l'usage des enquêtes sur les formations et les enseignements auprès des étudiants telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 11 avril 2022

Publiée le : 11 avril 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Charte sur l'usage des enquêtes sur les formations et les enseignements auprès des étudiants

Préambule

L'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants (ÉFEE) répond à une volonté d'améliorer la qualité des formations pour favoriser l'apprentissage et la réussite des étudiants. Cette démarche s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur concernant les conditions d'accréditation, les procédures de contractualisation et les obligations en matière d'évaluation interne et externe.

La présente charte vise à harmoniser et encadrer le dispositif autour des principes appliqués à CY Cergy Paris Université et du rôle des acteurs de la communauté académique afin d'en favoriser la compréhension et l'adhésion de tous.

Contexte

CY Cergy Paris Université entend déployer un dispositif coordonné d'Évaluation des Formations et d'Évaluation des Enseignements par les Étudiants à l'issue d'une période d'expérimentation (2021-2022).

Une démarche inscrite dans une logique d'amélioration des formations et de développement pédagogique

Le dispositif d'Évaluation des Formations et des Enseignements s'inscrit dans la politique pédagogique de l'établissement et dans une logique d'amélioration continue de l'offre de formation.

Elle représente une opportunité pour l'ensemble de la communauté universitaire d'améliorer les formations, de soutenir le développement pédagogique et de contribuer à l'attractivité de CY Cergy Paris Université.

CY Cergy Paris Université entend déployer ce dispositif à l'ensemble de son offre de formation en vue de favoriser l'apprentissage et la réussite des étudiants. Chaque formation fera l'objet d'au moins une évaluation coordonnée par contrat pluriannuel avec le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation qui comprendra des enquêtes auprès des étudiants. L'enjeu est de fournir aux conseils de

perfectionnement, composés de représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel, des informations leur permettant de répondre à leurs missions d'analyse, de veille, de propositions d'amélioration des formations et de leur adaptation aux attentes du monde socio-économique.

Le cadre en vigueur

Le dispositif d'Évaluation des Enseignements et des Formations repose sur un cadre juridique qui précise les obligations en matière d'évaluation pour les formations universitaires. Il fait clairement apparaître la nécessité de recueillir l'avis des étudiants qui contribue au pilotage de l'offre de formation et au développement pédagogique.

Au niveau national :

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et, notamment l'article 15
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, et notamment l'article 17
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, et notamment l'article 16

Au niveau européen :

Dès 2005, les ministres européens de l'Enseignement Supérieur soulignaient l'importance de la coopération entre les agences en charge de la qualité dans chaque état membre et se sont accordés autour d'un document "Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'Enseignement Supérieur" (ESG)ⁱ dont les objectifs sont entre autres de :

- Définir un cadre commun pour les dispositifs d'amélioration continue relatifs à l'apprentissage et à l'enseignement au niveau européen, national et institutionnel ;
- Garantir et améliorer la qualité de l'Enseignement Supérieur dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

En France, l'HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) est chargé d'évaluer les champs de formation et la DGSIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle), subdivision du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est responsable des accréditations des formations au niveau de chaque mention.

- Le référentiel HCERES pour l'Évaluation d'une formation conférant le grade de licenceⁱⁱ ;
- Le référentiel HCERES pour l'Évaluation d'une formation conférant le grade de masterⁱⁱⁱ.

Enjeux

La finalité du dispositif d'évaluation est de développer la qualité et le dynamisme de l'offre de formation en tenant compte des attentes et des appréciations des étudiants. À ce titre, le dispositif a vocation à :

- Optimiser le pilotage des formations en identifiant les forces, les faiblesses et les améliorations possibles
- Améliorer les conditions d'études et la qualité des enseignements
- Favoriser le dialogue entre enseignants et étudiants
- Permettre aux enseignants de mieux appréhender la perception des étudiants
- Fournir des informations aux conseils de perfectionnement pour remplir leurs missions
- Soutenir et accompagner le développement d'innovations pédagogiques et mutualiser les bonnes pratiques

- Alimenter les réflexions stratégiques de l'établissement

Les enquêtes auprès des étudiants constituent un outil d'aide au pilotage des formations. Leurs résultats doivent être contextualisés afin d'être analysés de façon pertinente au regard des conditions dans lesquelles les enseignements se déroulent et du profil des étudiants.

Objectifs spécifiques

Au niveau de la formation, les objectifs des enquêtes auprès des étudiants sont d'apporter un regard complémentaire sur les enjeux suivants :

- S'assurer que la structure et le contenu de la formation permettent aux étudiants d'atteindre les compétences visées à l'issue du cycle ;
- Garantir un fonctionnement optimal du dispositif pédagogique (planification des enseignements, modalités d'évaluation, stratégie d'enseignement...);
- Estimer si les moyens mis en œuvre pour déployer la formation sont pertinents au regard des objectifs fixés (ressources pédagogiques et matérielles...).

Au niveau d'un enseignement, les enquêtes auprès des étudiants ont pour but d'éclairer les enseignants sur leurs pratiques en leur permettant de :

- S'assurer que la structure et le contenu de l'enseignement permettent aux étudiants d'atteindre les résultats d'apprentissage visés dans le cours, ces derniers contribuant à l'acquisition des compétences de la formation ;
- S'assurer que l'évaluation des apprentissages est pertinente et en accord avec les résultats d'apprentissage visés ;
- Garantir un fonctionnement optimal du dispositif pédagogique (planification des enseignements et des évaluations, stratégies d'enseignement...);
- Estimer si les moyens mis en œuvre pour l'enseignement sont appropriés au regard des objectifs

Les acteurs

CY Cergy Paris Université

CY Cergy Paris Université soutient le déploiement de l'ÉFEE. Elle définit les axes stratégiques, le cadre, les principes et les moyens institutionnels. Elle promeut l'évaluation auprès de tous les acteurs de la communauté académique pour montrer l'importance qu'elle y accorde. Elle propose les ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour mettre en œuvre le dispositif d'évaluation. Elle permet la prise en compte des résultats de ces évaluations pour sa politique institutionnelle et pour les propositions d'évolution de son offre de formation.

CY Cergy Paris Université est garante du respect des principes proposés dans la charte.

Les composantes

Les composantes assurent la promotion du dispositif, participent à sa diffusion et en assurent sa lisibilité. Elles peuvent missionner à cette fin un enseignant référent qui est l'interlocuteur privilégié des services pour contribuer à l'animation et à la déclinaison du dispositif au sein de la composante.

Les équipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques constituent un relais d'information auprès des étudiants pour la mise en œuvre du dispositif. Elles contribuent à la promotion du dispositif auprès des étudiants et peuvent participer à son amélioration en lien avec le référent de la composante.

Les Étudiants

Ils s'engagent à répondre aux questionnaires, qui leur sont proposés, de manière constructive et bienveillante. Ils peuvent formuler des propositions d'amélioration du dispositif d'évaluation via leurs représentants dans les conseils de perfectionnement.

Les services

Différents services de CY Cergy Paris Université participent à la mise en œuvre du dispositif d'évaluation dans le respect des principes proposés dans cette charte au travers des ressources et des moyens humains, techniques et méthodologiques.

Le pilotage technique du dispositif est assuré par une équipe projet animée par un chef de projet qualité et évaluation des enseignements. Ce dernier est placé sous la responsabilité du Service Pilotage de l'Offre de Formation (SPOF) de la Direction Formation et du vice-président délégué à la formation et travaille en collaboration avec l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de la direction du Pilotage.

Principes

Le dispositif d'ÉFEE est conduit dans le respect des principes fondamentaux suivants :

Garantie de l'anonymat pour les étudiants

L'enregistrement des réponses des étudiants est anonymisé et les réponses recueillies ne permettent pas de déterminer l'identité du répondant.

Garantie de la confidentialité

Les réponses recueillies par le biais de questionnaires numériques sont la propriété des auteurs de l'enquête et sont conformes au Règlement Général sur la Protection des Données^{iv}. Les données recueillies feront exclusivement l'objet d'un traitement statistique automatisé destiné à évaluer les formations et les enseignements. Le destinataire exclusif des données brutes est le Service Pilotage de l'Offre de Formation et l'Observatoire de la Vie Etudiante dont les agents sont tenus au secret professionnel.

Respect du statut des enseignants

Les enquêtes sont réalisées dans le strict respect de l'indépendance des enseignants et de leur liberté pédagogique. Pour les étudiants, il ne s'agit en aucun cas de donner un avis sur la personne de l'enseignant mais d'évaluer son enseignement.

Bienveillance

Les enquêtes reposent sur le respect des personnes et de l'institution : les injures, les remarques dégradantes, les propos contraires aux valeurs républicaines ainsi que toute mention permettant l'identification d'un individu sont proscrits dans les réponses aux questionnaires.

Caractère obligatoire

Afin de produire des résultats harmonisés à l'échelle de CY Cergy Paris Université, le dispositif coordonné est obligatoire pour toutes les formations relevant du périmètre de l'évaluation.

Information et implication de tous les acteurs

La réussite du dispositif repose sur l'engagement fort de tous les acteurs impliqués, que ce soit au niveau individuel et/ou collectif (gouvernance, composantes, équipes pédagogiques, étudiants, représentants du monde socioprofessionnel, services de l'université...), notamment pour obtenir des taux de réponse qui assurent la représentativité des résultats. Les parties prenantes doivent être régulièrement informées du dispositif et des modalités de sa mise en œuvre.

Le dispositif coordonné vise une évaluation globale et généralisée des formations et des enseignements. Il peut être complété par des démarches individuelles. Les équipes pédagogiques qui souhaitent mener une évaluation plus approfondie de leurs enseignements sont libres de le faire.

Mise en œuvre

Le dispositif repose sur des enquêtes auprès des étudiants permettant de recueillir leur avis pour chaque formation. Le niveau de référence est le parcours, décliné par année d'études.

Périmètre de l'évaluation

Toutes les formations de licence générale, de licence professionnelle (dont les BUT) et de master délivrés par l'établissement sont concernées. Le dispositif peut être élargi aux autres diplômes.

Les dispositifs d'enquête sur les enseignements à l'initiative d'un enseignant ou d'une équipe pédagogique doivent concerner un ou plusieurs cours assuré(s) au sein de l'établissement.

Périodicité

Une programmation pluriannuelle sur toute la durée de l'accréditation permet d'identifier, pour chaque année universitaire, les parcours qui feront l'objet d'une enquête. Chaque formation relevant du périmètre du dispositif est évaluée au moins une fois par contrat pluriannuel.

Calendrier

Les enquêtes formation sont menées chaque année, au cours du second semestre. La campagne d'enquêtes dure en moyenne quatre à cinq semaines. En parallèle, les équipes pédagogiques et administratives sont encouragées à mettre en œuvre tous les moyens permettant d'obtenir des taux de réponse assurant la meilleure représentativité.

Les enquêtes enseignement sont mise en place à la discrétion du responsable de cours.

Questionnaires

Les questionnaires disposent de volets communs. Des questions complémentaires (en nombre limité et sous format spécifique) pourront être ajoutées à la demande des conseils de perfectionnement afin de prendre en compte les spécificités des formations. Elles seront conçues par les conseils de perfectionnement en coordination avec le SPOF et l'appui méthodologique de l'OVE le cas échéant.

Collecte des données

CY Cergy Paris Université dispose d'un outil spécifique (EVALANDGO) pour l'élaboration des questionnaires, leur diffusion, la collecte et le traitement statistique des résultats.

Transmission des résultats

Le traitement automatisé des réponses est réalisé par le SPOF.

Les résultats des enquêtes formation font l'objet d'un rapport (résultats bruts et rapports statistiques) par formation transmis au responsable de la formation concernée et au président du conseil de perfectionnement.

Les résultats sont diffusés aux membres du conseil de perfectionnement, pour qu'il remplisse sa mission de proposition d'amélioration de la formation. Ces rapports statistiques permettent aussi d'alimenter le dispositif d'autoévaluation (HCERES).

Les résultats des enquêtes enseignement font l'objet d'un rapport (résultats bruts et rapports statistiques) transmis exclusivement aux enseignants qui ont sollicité l'enquête.

Processus d'Évaluation

Objectif : améliorer la qualité de l'offre de formation

Évaluation des Formations

Processus d'Évaluation pluriannuel sur les parcours des étudiants de CY Cergy Paris Université.

Ce dispositif vise à recueillir les points de vue des étudiants en fin de cycle afin d'identifier les leviers d'amélioration et de définir des actions à mettre en œuvre.

Cette Évaluation est commune à l'établissement.

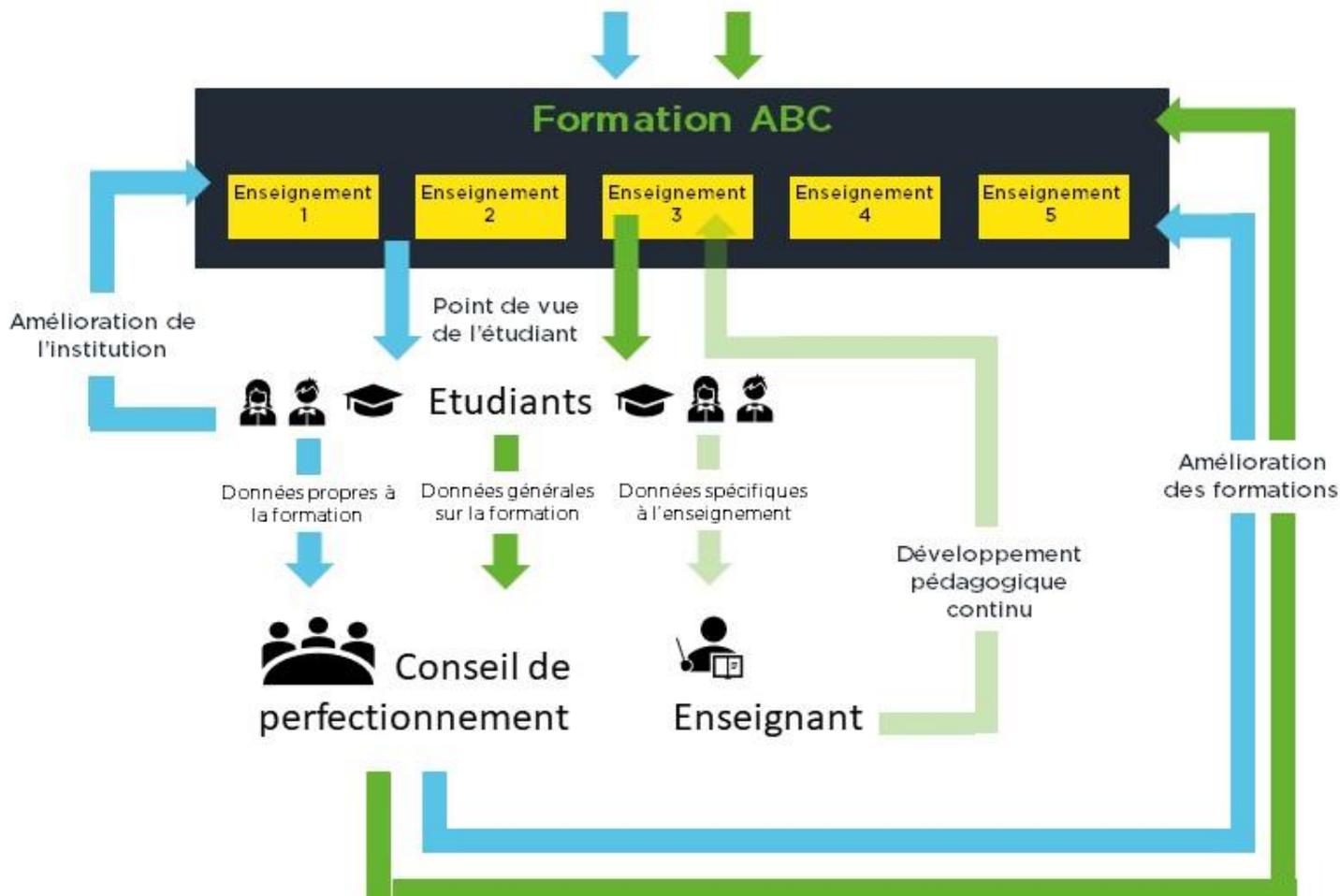
Évaluation des Enseignements

Processus d'Évaluation continu sur les enseignements dispensés à CY Cergy Paris Université.

Ce dispositif vise à recueillir les points de vue des étudiants sur leurs enseignements afin d'identifier des axes de développement pédagogique individuel et collectif.

Cette Évaluation est déployée à l'initiative des équipes pédagogiques.

Articulation des deux processus,
l'Évaluation des Formations et l'Évaluation des Enseignements par les Etudiants
dans une démarche construite et complémentaire



Données personnelles

Le présent questionnaire de sondage est conçu et diffusé par CY Cergy Paris Université

1- OBJET DU TRAITEMENT DE DONNEES

Finalités

Le traitement a pour objet d'évaluer les formations et les enseignements pour améliorer la qualité de l'offre de formation de CY Cergy Paris Université.

Base légale

Article 6-1 a) du RGPD. Ce traitement de données repose sur le consentement de la personne sondée.

2- DONNEES PERSONNELLES TRAITEES

Type de traitements réalisés

Collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, verrouillage, effacement ou destruction.

Catégories de données traitées

L'adresse IP du matériel informatique ou mobile que vous utilisez est susceptible d'être collectée mais uniquement afin d'empêcher les réponses multiples aux questionnaires faites par la même personne. Cette donnée n'est accessible qu'à notre sous-traitant EVALANDGO.

Source des données

Ces informations sont recueillies auprès de la personne sondée qui répond au questionnaire

Caractère obligatoire du recueil des données

Le caractère obligatoire est précisé dans le sondage.

3- PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne les personnes physiques sondées répondant au questionnaire.

4- DESTINATAIRES DES DONNEES

Catégories de destinataires

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :
Service pilotage de l'offre de formation et observatoire de la vie étudiante.

Aucun transfert des données hors UE n'est effectué.

5- DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données personnelles sont conservées pendant une durée de 6 ans.

6- SECURITE

Nous mettons en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour protéger vos données, contre tout accès, toute modification, divulgation ou destruction non autorisés.

Les mesures de sécurité prises par notre sous-traitant, EVALANDGO, en matière de traitement de données personnelles, sont les suivantes :

- Accès sécurisé à la plateforme de sondage en ligne EVALANDGO par le biais de compte client / utilisateur avec mot de passe.
- Chiffrements de vos données afin d'en garantir la confidentialité dans le cadre de transferts.
- Limitation de la collecte de données à celles strictement utiles
- Absence d'utilisation des données collectées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été collectées.
- Conservation des données à caractère personnel durant une période limitée et proportionnée.
- Pas de transfert de ces données à des tiers autres que les prestataires d'EVALANDGO qui interviennent dans le cadre de l'exécution du contrat de services de sondage en ligne EVALANDGO.
- Recours à un prestataire d'hébergement des données numériques ayant pris les engagements fiables relativement au respect de la réglementation de protection des données personnelles et notamment les suivants :
 - Mesures de sécurité physique afin d'empêcher l'accès aux infrastructures sur lesquelles sont stockées les données d'EVALANDGO par des personnes non autorisées
 - Personnel de sécurité chargé de veiller à la sécurité physique des locaux d'hébergement des données 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
 - Système de gestion des habilitations permettant de limiter l'accès aux locaux d'hébergement et aux données aux seules personnes ayant besoin d'y accéder dans le cadre de leurs fonctions et de leur périmètre d'activité
 - Système d'isolation physique et/ou logique (en fonction des services) de ses clients entre eux
 - Processus d'authentification forts de ses utilisateurs et administrateurs grâce notamment à une politique stricte de gestion des mots de passe et le déploiement de certaines mesures de double authentification,
 - Processus et dispositifs permettant de tracer l'ensemble des actions réalisées sur son système d'information et d'effectuer, conformément à la réglementation en vigueur, des rapports en cas d'incident affectant les données du client,
- Engagements supplémentaires suivants du prestataire d'hébergement d'EVALANDGO, en tant que sous-traitant :
 - Traitement des données à caractère personnel aux seules fins de la bonne exécution des services (pas d'autre utilisation possible).
 - Pas de transfert des données d'EVALANDGO hors UE ou hors pays reconnus par la Commission européenne comme disposant d'un niveau de protection suffisant.
 - Information du responsable de traitement de tout recours à des sous-traitants qui pourraient traiter ses données à caractère personnel.
 - Mise en œuvre des standards de sécurité élevés afin de fournir un haut niveau de sécurisation à ses services.
 - Notification au Responsable de traitement dans les meilleurs délais en cas de violation de ses données.
 - Mise à disposition de moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de Traitement ;
 - Mise à disposition de moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;

- Application d'une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement,

7- VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier ou les faire supprimer.

→ [Comprendre vos droits informatiques et libertés](#)

Exercer ses droits

Le responsable à la protection des données est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Contactez le responsable par voie électronique : sof@ml.u-cergy.fr ou Contactez Eval&GO : contact@evalandgo.com

Pour l'exercice de vos droits sur vos données personnelles, [cliquez ici](#)

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la [CNIL](#).

ⁱ <https://enqa.eu/index.php/home/esg/>

ⁱⁱ https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/vague-b-referentiel-grade-licence_1.pdf

ⁱⁱⁱ https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/Vague%20B%20Referentiel%20Grade%20master_0.pdf

^{iv} <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>